

Revaloriser les policiers : un projet de loi qui ne fait pas l'unanimité

Publié à 15 h - 2025-01-09



Constable de l'Assemblée nationale du Québec en service



Justin Bissonnette

Journaliste, bénévole à TVRS et chroniqueur historique, producteur du Balado *Generation Z*, aspirant à une carrière politique ou journalistique.

La « Loi sur la revalorisation du travail de la police », fait réagir à travers des oppositions, inquiètes pour l'avenir des forces policières québécoises. Le projet déposé au Salon rouge, ce jeudi, se concentre principalement sur l'aspect de la santé mentale des interventions, auxquelles les policiers participent en grand nombre.

La ministre de la Sécurité publique, Camilla St-Pierre, entend actualiser la formation des forces policières afin de soutenir les intervenants en santé mentale, déjà présents sur le terrain et de bonifier l'offre de service de la police. À travers cette proposition, le gouvernement veut préparer les policiers à effectuer de meilleures interventions sur le terrain, à les « décharger d'un lourd fardeau [...] lors d'une situation de crise », et donc à outiller les premiers répondants lors d'interventions difficiles.

La création d'un fond en déontologie policière est notamment incluse dans ce projet de loi afin de rembourser les victimes de violences policières ayant exigé dédommagement de la part d'un ou de plusieurs agents de la paix. Or, selon l'opposition officielle, une telle disposition ne ferait qu'encourager la population à porter plainte en raison de cette accessibilité accrue à un dédommagement. Par le fait même, l'Union conservatrice du Québec (UCQ), soutient que ce projet de loi ne ferait que compliquer le travail policier, voire le dénigrer. Selon le parti, le problème de santé mentale concerne directement les policiers et non les individus concernés par les multiples interventions policières. L'UCQ soutient que l'augmentation de la détresse psychologique est le véritable cœur du problème et que le projet de loi devrait s'y attaquer, tout en saluant l'initiative du gouvernement d'améliorer la formation des policiers.

Pour l'Alliance Progrès Québec (APQ), l'actualisation de la formation des policiers est essentielle, en raison d'une augmentation de la brutalité policière et des interventions auprès de personnes en situation d'itinérance. Une telle disposition permet de déléguer une lourde charge des intervenants en santé mentale, en nombre insuffisant sur le terrain pour s'assurer des dispositions de chacune des actions policières, selon eux. De plus, en ce qui concerne le fond en déontologie policière, l'APQ acclame cette proposition gouvernementale, permettant de faciliter le dépôt de plaintes lors de violences policières. Pour le parti, il était nécessaire pour la population d'obtenir un meilleur accès à la justice, à un dédommagement, lors de dérives de la part de certains agents de la paix.

Or, dans ce projet de loi, il ne semble pas y avoir de dispositions prévoyant une meilleure formation des agents carcéraux ainsi que des constables spéciaux, présents dans plusieurs institutions du système judiciaire, telles que les palais de justice et les prisons. De plus, il est important de rappeler que ces dits constables spéciaux sont présents dans l'espace public, comme dans le métro de Montréal, endroit prisé par les personnes en situation d'itinérance lors des mois d'hiver.

Plusieurs organismes de soutien aux personnes en situation d'itinérance trouvent davantage logique que la loi soit élargie aux forces policières au sens large, soit en incorporant des agents carcéraux ainsi que des constables spéciaux